



Le 20 octobre 2011,

snesU.p



Élections au Comité Technique d'Établissement

Personnels de l'université,
vous êtes tous concernés par ces élections

Choisissez la FSU¹ pour vous représenter et vous défendre à Lille1.

Depuis 2008, vos représentants FSU au sein du Comité Technique Paritaire (CTP) de Lille 1 :

- ont soutenu une politique d'amélioration des conditions de rémunération et de stabilisation des contractuels.
- se sont opposés à la logique d'individualisation des rémunérations par le jeu de primes de performance soumises à l'arbitraire et ont toujours défendu l'accès à une revalorisation salariale au plus grand nombre.
- ont défendu un référentiel des tâches pour les enseignants et enseignants-chercheurs qui ne soit pas instrumentalisé pour amener la mise en place de la modulation des services sur Lille 1.
- ont mis en lumière les pièges de la pseudo-autonomie financière liée au passage de l'université aux Responsabilités et Compétences Élargies (nouveau transfert de charges non intégralement compensé par l'État, incitation à l'individualisation des conditions de travail et des rémunérations, alourdissement des procédures administratives sans augmentation du nombre de postes...).
- sont intervenus pour que tous les dossiers importants qui concernent votre établissement soient traités sérieusement et non simplement survolés au sein du CTP.
- ont travaillé de façon coordonnée avec les élus des conseils (CEVU, CS et CA) pour s'opposer aux textes et projets qui avaient été jugés inacceptables lors de leur examen en CTP et vous ont toujours tenus informés des projets de textes soumis et de la teneur des débats au sein des commissions. Ils vous ont présenté les arguments qui les ont amenés soit à s'opposer, soit à soutenir les projets de la direction de Lille1. Voir par exemple notre site <http://snesup.univ-lille1.fr>, rubrique Vie des conseils

A la suite des « accords de Bercy » du 2 juin 2008, signés notamment par la FSU, la loi du 5 juillet 2010 « de rénovation du dialogue social dans la fonction publique » a instauré de profondes modifications en matière de représentativité syndicale et de représentation des personnels de la fonction publique. L'une d'elles concerne les Comités techniques d'établissement, qui remplacent les actuels Comités techniques paritaires.

Fonctionnaires ou contractuels, quel que soit votre statut (biatoss, ITA, enseignant-chercheur, enseignant, chercheur), vous êtes appelés à voter le 20 octobre pour choisir les syndicats qui vous représenteront et vous défendront au **Comité Technique d'Établissement (CTE)**

¹ La Fédération Syndicale Unitaire (FSU), première fédération syndicale de la fonction publique, comprend des syndicats de personnels intervenant dans les champs de l'enseignement, l'éducation, la recherche, la culture, la formation, l'insertion. Sur Lille1, la FSU rassemble des personnels techniques, administratifs et des bibliothèques (SNASUB), des chercheurs (SNCS), des enseignants du second degré et des enseignants-chercheurs (SNESUP). Plus d'infos : www.fsu.fr

Le CTE conserve les attributions de l'ex CTP ; il sera consulté obligatoirement sur les questions et les projets de textes relatifs :

- aux **conditions de travail** (organisation et conditions de fonctionnement des services, méthodes de travail, hygiène et sécurité),
- à la **grille indiciaire des personnels contractuels**, aux **critères de répartition des primes**,
- à l'évolution des **effectifs** et des **qualifications**,
- à l'**action sociale**,

Le CTE sera de plus informé des **principales décisions budgétaires qui auraient des incidences sur les gestion des emplois** (consommation de la masse salariale).

Le CTE ne sera plus une commission paritaire comme le CTP où les représentants de l'administration n'étaient là que pour fournir docilement une majorité des voix sur tous les textes présentés. Désormais tout texte qui recevrait la sanction d'un vote défavorable unanime des représentants des personnels devra être réexaminé.

VOTER et FAIRE VOTER pour la FSU,

C'est choisir de défendre le cadre de la fonction publique d'état au service de tous et refuser l'instauration d'un traitement inégalitaire des personnels suite à des décisions statutaires et professionnelles prises par les directions d'établissements.

VOTER et FAIRE VOTER pour la FSU,

C'est choisir une fédération syndicale ayant des représentants issus de l'ensemble des catégories de personnel (biatoss, chercheur, enseignant et enseignant-chercheur), lesquels continueront l'action qu'ils ont eue dans le CTP de Lille1 pour :

- dénoncer les décisions arbitraires et autoritaires, les discriminations,
- veiller à ce que la résorption de la précarité devienne une priorité: transformation des CDD en CDI, titularisation des personnels précaires,
- défendre l'amélioration des conditions de travail de tous (service, hygiène et sécurité).
- revendiquer la reconnaissance des qualifications de chacun, l'accès de tous les personnels à la formation continue,
- exiger la transparence des critères d'attribution des primes.

Si vous confirmez votre confiance envers la FSU, ses représentants au sein du CTE continueront de vous représenter et assumeront cette tâche avec les mêmes exigences et engagements de transparence qu'au CTP. Ci-dessous la liste de nos candidats aux élections du CTE

1) Bornais Claire (PRAG, EPU)	11) Lebegue Patrick (MCF, IUT)
2) Eloire Fabien (MCF, SES)	12) Nebut Mirabelle (MCF, IEEA)
3) Verbeke Cécile (Bibliothécaire Adjointe SCD)	13) Ribaucour Marc (MCF, Chimie)
4) Vuylsteker Christophe (MCF, Biologie)	14) Marsalle Laurence (MCF, Mathématiques)
5) Dewez Stéphane (PRCE, CUEEP)	15) Macaire Ludovic (PR, IUT)
6) Demade-Pellorce Annick (AAENES,EPU)	16) Nait-Abdelaziz Moussa (PR, EPU)
7) Dréan Pascal (MCF, Physique)	17) Lecourt Florence (Bibliothécaire Adjointe, SCD)
8) Seguin Christelle (Magasinier principal,SCD)	18) Wegrzynowski Eric (PRAG, IEEA)
9) Hoogstoel Frédéric (MCF, EPU)	19) Duhamel Louise (CR, Chimie)
10) Derycke Claire (MCF, Sciences de la Terre)	20) Vidaillet Bénédicte (MCF, IAE)